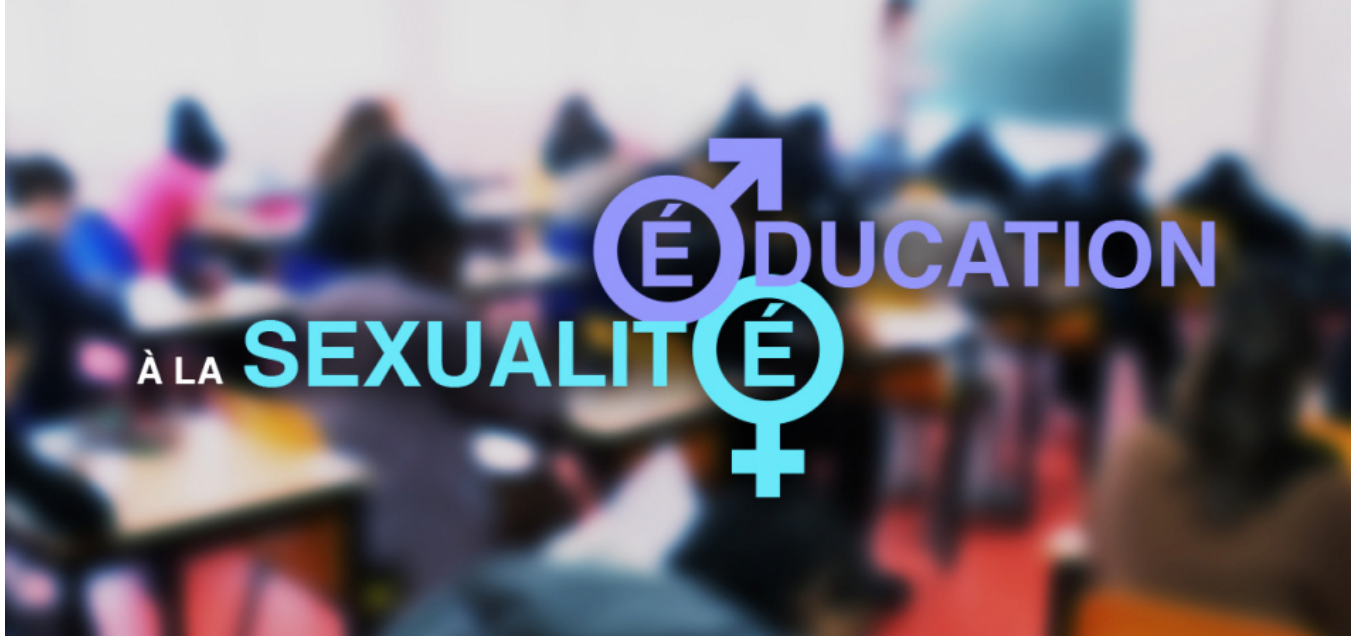


Ateliers d'Education à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS)

Cette action est proposée dans le cadre du **plan départemental de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs**, adopté en novembre 2022.



La lutte contre la prostitution des mineurs est une priorité du département.

Dans ce cadre il est proposé d'offrir aux établissements scolaires qui le souhaitent, des interventions menées par les Conseillères Conjugales et Familiales (CCF) et/ou les sage-femmes du service de PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Département.

Contribuant à préparer les élèves à leur vie d'adulte, les interventions EVARS se fondent sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elles veillent à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun.

Les actions d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle abordent les questions de l'amour, l'amitié, la relation à l'autre, les relations femmes-hommes, le genre, le respect, le consentement, l'estime de soi, les infections sexuellement transmissibles, les premières fois, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, les violences, la prostitution.

Elles ont pour objectifs de :

- Donner la possibilité aux collégiens d'aborder leur sexualité de manière responsable, dans le respect de soi et des autres, en ayant connaissance des facteurs pouvant conduire à un comportement à risque ;
- Travailler sur les représentations du public sur la vie affective et sexuelle ;
- Inciter les jeunes à être acteurs de leur santé en leur apportant des informations objectives et des outils ;
- Permettre aux adolescents un repérage des ressources, des structures et des professionnels en matière d'information, d'aide et de soutien, dans et à l'extérieur de l'établissement scolaire ;
- Lutter contre les comportements homophobes ou sexistes, contre les violences sexuelles dont la prostitution ;
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Prérequis : La candidature doit être portée par l'IDE scolaire et/ou l'AS. Leur présence lors des interventions est obligatoire ; à défaut, celle d'un représentant de l'équipe pédagogique. Pour des raisons de confidentialité et d'intimité, il est préférable de confier les élèves aux intervenants et à l'IDE ou l'AS.

Ateliers : Mise en place de 2 séances d'EVARS par classe (1 séance en demi-groupe avec les filles et 1

séance en demi-groupe avec les garçons) ; plus une séance-débriefing en grand groupe mixte si possible.

*Tous les détails de cette action dans le document **Organisation générale du dispositif** ci-contre.*

Infos pratiques

- Niveau(x) : à destination de l'ensemble des classes du niveau 4ème OU du niveau 3ème **(SEGPA comprises)**
- Collège éligible : collèges publics
- Date limite d'inscription : **Vendredi 4 octobre 2024**

Contact

aline.polo@valdoise.fr

Documents

[Organisation générale du dispositif](#)